



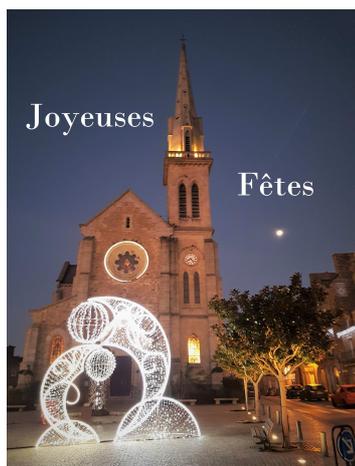
Mercredi 13 décembre 2023 – N°648

Responsable de la publication : M. le Maire de BROONS
Abonnement annuel en mairie : 25 € pour un envoi à chaque numéro
Tel : 02.96.84.60.03. E-mail : accueil.mairie@broons.fr Site Internet : www.broons.fr



INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire et les élus municipaux vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.



Vœux à la population 2024

Les vœux de Monsieur le Maire à la population auront lieu le **vendredi 12 janvier 2024**, à 18h30, à la salle des fêtes. Tous les habitants sont cordialement invités et tout particulièrement les nouveaux résidents.

Prise de rendez-vous carte d'identité et/ou passeport : Nouvelle démarche

Il est désormais possible de prendre rendez-vous en ligne pour toute demande liée à la création ou le renouvellement d'une carte d'identité ou un passeport, sur le site de la commune de Broons (www.broons.fr). Il suffit de se laisser guider et de prendre un rendez-vous en ligne en réservant un créneau pour une demande ou une remise à la date et heure souhaitées. Il s'agit d'un service supplémentaire qui ne remplace pas ce qui existe déjà.

Le jour du rendez-vous, vous devrez vous présenter à la mairie, soit avec la pré-demande, dossier que vous trouverez sur le site ants.gouv.fr, soit avec le formulaire papier rempli au stylo de couleur noire en lettres majuscules (qui est à votre disposition en mairie), accompagné des pièces justificatives nécessaires en fonction de votre situation.

Un exemple de demande :

Liste des documents à fournir pour une demande de renouvellement de carte nationale d'identité pour une personne majeure :

- 2 photographies d'identité conformes à la réglementation (de face, tête nue, bouche fermée, datées de moins de 6 mois)
- un justificatif de domicile daté de moins d'un an (facture eau, EDF, avis d'imposition...)
- carte nationale d'identité

Si l'ancienne carte d'identité ne peut être présentée (perte ou vol), il faudra un timbre fiscal de 25 € et une copie de l'acte de naissance, datée de moins de trois mois, à demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si la commune est reliée COMEDDEC, dispositif qui dispense de produire son acte de naissance).

FESTIVITÉS EN DECEMBRE

(salle des fêtes)

Dimanche 17 : Bal disco organisé par le Comité des fêtes.

ÉTAT-CIVIL

Décès :

01/12/2023 :
Mme DESCHAMPS Monique
née GUYOT,
2 rue du 19 Mars 1962, 89 ans.

01/12/2023 :
M Morgan LAINÉ,
28 rue Charles Sangar, 32 ans.

10/12/2023 :
Mme Lucienne HERVÉ
née JOSSE, 27 rue de la Barrière,
88 ans.

10/12/2023 :
Mme Marie CHAUVEL
née OLLIVIER,
27 rue de la Barrière, 90 ans.

POUR MÉMOIRE

Groupe médical : **02.96.84.61.47**

SAUR : **02.22.06.45.09**
(Astreinte fuite d'eau et casse sur le réseau eau potable)

Déchetterie : **02.96.84.70.56**

lundi, mercredi, samedi :

9h à 12h et 14h à 17h30

vendredi de 14h à 17h.

Pour NOËL
SOUTENONS
LES ENTREPRISES
DE BROONS
*Achetons
ici!*
♥ CONSOMMONS LOCAL

INFORMATIONS

Travaux sur la RD25 – Broons-Séviagnac

Par mesure de sécurité, **la circulation des véhicules est interdite sur la route départementale (RD25) entre les centres-villes de Broons et de Séviagnac** (travaux au niveau du Pont Plisson), **du 27 novembre au 22 décembre 2023**. Les travaux concernent le réseau d'électricité pour la pose d'une liaison souterraine RTE. Une déviation est mise en place.

Recensement citoyen

Chaque jeune doit se présenter en mairie, muni du livret de famille de ses parents, de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, entre la date anniversaire de ses 16 ans et les trois mois qui suivent.

Evolution de l'infection au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- Clausturation ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos).
- Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles.
- Equipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide.
- Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs.
- Interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10 avril.
- Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Pour mémoire, vous devez déclarer la détention d'oiseaux auprès de votre mairie ou en ligne :

[https:// mesdemarches.agriculture. gov.fr / demarches / particulier/Effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/Effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498))

Vente de bois

La plantation de Linée, créée en 1998 pour la protection de la ressource en eau, va subir une nouvelle éclaircie suivant un plan établi par l'Office National des Forêts. La commune prévoit de mettre à disposition quelques lots sur pied destinés à la fourniture de bois de chauffage (châtaigniers, érables, chênes, hêtres, pas de résineux). Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner et s'inscrire en mairie. **25 € le stère**.

ASSOCIATIONS

Association pour le Don de Sang Bénévole

L'assemblée générale de l'association cantonale des donneurs de sang de Broons aura lieu le lundi 18 décembre 2023 à 19h à la maison des associations.

Club de pétanque

La pétanque club de Broons tient une permanence le 16 décembre de 10h à 12h au site de la planchette pour la prise de licences et cartes de membres saison 2024. Contact mail : petanqueclubdebroons@gmail.com
Contact téléphonique: Maudet Jérôme 06.72.93.23.52.

ENTREPRISES

Les Alchimistes Ivres

La Brasserie des Alchimistes Ivres de Broons (ZA du Pilaga) ouvre ses portes pour une journée "Faites vos cadeaux". Rendez-vous le **samedi 16 Décembre 2023**, de 10h à 17h, pour y découvrir notre gamme et idées cadeaux : bières artisanales, coffrets dégustation, chope à bière gravée... qui raviront les amateurs !

Notre bière d'hiver "Yolbök" est sortie : des malts cacaotés et de biscuits, associés à l'orange douce, pour une bière d'hiver chaleureuse et généreuse, au cœur de l'hiver. N'hésitez pas à venir la retirer directement à la brasserie, car elle est en édition très limitée. Fermeture pour congés du 23 décembre 2023 au 01 janvier 2024.

PETITES ANNONCES

A vendre :

*Evier inox, deux bacs avec meuble et robinet, **06.29.34.37.67**

*Bétonnière agricole, 340 L, peu servie, **06.26.27.19.00**.

*Banc de musculation, 90 € / une cuisinière « Faure », 3 feux gaz, un feu et four électrique, 180 €, **06.19.35.45.56**.

*Congélateur, 400 L, **06.79.60.27.62**.

A louer :

*T3 à CAULNES, rez de chaussée, 550 €, **06.29.34.37.67**.

Recherche :

*Bois à faire sur pied, **06.69.93.98.85**.

Prestation :

* Aide aux courses à Broons et environ, **06.69.00.77.46**.

*Le Père Noël à domicile, un moment inoubliable ! Réservez dès maintenant la visite du Père Noël pour la distribution des cadeaux les 24 et 25 décembre. **02.96.86.64.31**.